

Démarches certificat d'immatriculation



La totalité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le seul site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Prudence: Des sites internet entretiennent l'ambiguïté en copiant l'apparence du site officiel dans un but lucratif et facturent les démarches d'obtention du certificat d'immatriculation plus cher que le prix officiel. Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise via ce [guide](#).

Si vous éprouvez des difficultés à faire votre demande sur internet, vous avez la possibilité d'être accompagné par un garage automobile agréé: [garage dans le 31](#)

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les [démarches à suivre](#).

NB : Le service public se dote d'un nouvel outil pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion.

Consultez ces guides pratiques : [comment faire la carte grise d'une voiture ?](#) et [comment lire sa carte grise ?](#) avant de vous rendre sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>